
Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 41

**Présents non votants :
3**

Présents votants : Martine AUBRY, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Ludovic CHARLES, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Marie-Cécile GEORGE, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 5

Représentés : Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Jean-Marc ILIC représenté par Martine AUBRY, Clarisse JACQUET représentée par Thierry MIGOT, Joseph KAAG représenté par Christine POLMARD, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN

Votants : 46

Excusés : Raymond LECLERC

Absents : Patrice ADAM, Jean-Louis ADRIAN, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULLOY, Alain CHAUDRON, Béatrice DENIS, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Régis SOLTISIAK, Francis WITZ, Angélique THILL

Secrétaire de séance : Frédéric ERNST

DE_2024_035 - Objet : Marché de travaux Réhabilitation de la déchèterie de Vaubecourt : Attribution de lots

Date de transmission de l'acte: 07/05/2024 Date de reception de l'AR: 07/05/2024 055-200066140-DE_2024_035-DE A G E D I
--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 4 .4 « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 08/04/2024 ;

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux de Réhabilitation de la déchèterie de Vaubecourt a été transmis via le profil acheteur « emarchespublics.com » le 26/02/2024 et au BOAMP du 26/02/2024 ;

Considérant que ce marché de travaux est passé selon une procédure adaptée ;

Considérant que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation étaient les suivants :

Critère 1 : Prix. Pondération 60%

Critère 2 : Valeur technique. Pondération 40% ;

Considérant les offres remises en date du 25 mars 2024 ;

Suite à l'analyse des offres effectuée conformément aux critères énoncés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1 – Gros Œuvre - VRD, attribué à EURL Mario GANASSALI 55250 SEUIL D'ARGONNE d'un montant de 52 397,50 € HT

Lot 2 – Structure métallique, attribué à ELOY CONCEPT ACIER 55800 REVIGNY SUR ORNAIN d'un montant de 28 900 € HT

Lot 3 – Fourniture Accessoires, attribué à AGECE 64990 LAHONCE d'un montant de 27 875 € HT

Lot 4 – Rétention bassin incendie, attribué à EUROVIA 55001 BAR LE DUC d'un montant de 63 655 € HT

Lot 5 – Electricité, attribué à SAS EGB CLEMENT FEVEZ 55250 EVRES d'un montant de 14 855 € HT

Lot 6 – Voirie, attribué à EUROVIA 55001 BAR LE DUC d'un montant de 47 603,48 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés de travaux de Réhabilitation de la déchèterie de Vaubecourt avec les entreprises ci-dessus ainsi que tous les actes y afférents.

- Les crédits sont ouverts au BP du budget OM 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY